

de l'Organisation des Nations Unies à faire enquête sur les atrocités commises des deux côtés. Et on a dit que le Canada, à titre de membre de l'Assemblée générale, devrait:

...insister pour que l'Organisation des Nations Unies, qui dirige la lutte en vue de la paix mondiale, prenne des mesures pour amorcer un règlement pacifique, garantissant de fait le droit à l'autodétermination pour les peuples du Vietnam.

Monsieur le président, je comprends qu'il soit facile de souhaiter qu'un règlement pacifique garantisse effectivement le droit à l'autodétermination; évidemment, ce serait notre idéal à tous. J'admets parfaitement qu'adopter des résolutions et exprimer des objectifs souhaitables est assez facile. Il est beaucoup plus difficile de trouver le moyen de réaliser les objectifs formulés dans cette résolution.

Le Canada est membre de la Commission de contrôle international, comme l'honorable député d'Oxford nous l'a rappelé; le Canada a assumé des responsabilités à ce titre. Je demanderai donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'il doit participer plus tard au débat, de nous dire ce que fait le Canada pour mettre fin à cette guerre tragique qui, d'après ce que je puis voir, empire constamment. La France, autrefois grande nation impériale, a trouvé impossible de maintenir ses positions au Viet-nam. Les États-Unis accompliront-ils quelque chose là-bas? Ou bien la seule solution efficace serait-elle, comme élément de la reconnaissance de la République populaire de Chine, un accord visant à neutraliser la région? Je ne partage pas toujours l'opinion de M. de Gaulle.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? J'écoute avec le plus vif intérêt ses propos constructifs. Cependant, laisse-t-il entendre que nous devrions conclure avec la République populaire de Chine un accord selon lequel il faudrait, avant que ce régime ne soit reconnu ou qu'il soit admis aux Nations Unies, que l'Indochine soit neutralisée?

M. Brewin: Il saute aux yeux, me semble-t-il, que la neutralisation de l'Indochine ne concerne pas que deux pays. Je crois que les dix-huit pays actuellement représentés à Genève sont liés par une entente. Néanmoins, en vue d'aboutir à cet accord de neutralisation, ne pourrait-on pas commencer par attirer la République populaire de Chine aux Nations Unies, endroit tout indiqué pour en discuter. Il ne s'agit pas du tout, à mes yeux, d'exiger la neutralisation comme condition de la reconnaissance, mais j'estime qu'il serait avantageux, voire merveilleux, d'y arriver de cette manière.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé de ce que je pourrais appeler une crise de l'OTAN; je voudrais dire quelques mots à ce sujet. J'exposerai des idées personnelles que partagent sinon tous les membres de mon parti, du moins la plupart d'entre eux. L'unité occidentale au sein de l'OTAN demeure non seulement nécessaire, mais indispensable pour nous permettre d'accroître la détente en Europe. A mon avis, cet objectif a une importance vitale. L'affrontement massif de la puissance nucléaire en Europe, notamment des engins nucléaires tactiques sur les lignes du front européen, constitue un danger non seulement pour l'Europe, mais pour le monde entier. Autrement dit, la stratégie de l'OTAN laissait fondamentalement à désirer et devait être modifiée.

Je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de commenter la conférence qu'il prononçait devant les membres de l'Association du traité de l'Atlantique à Ottawa le 15 septembre 1964, où il disait:

Pour ce qui est de l'Alliance elle-même, il y a encore beaucoup à faire en vue de terminer la révision de la politique de défense de l'OTAN, que les ministres ont demandée à la réunion d'Ottawa en mai 1963. Je ne veux pas trop insister sur les problèmes de l'Alliance sous ce rapport, mais je ne peux m'empêcher de penser que les répercussions à long terme de notre désunion dans les domaines de la stratégie, de l'intégration militaire, du contrôle atomique, des cadres du commandement et du partage des frais ne peuvent manquer de diminuer l'efficacité de l'Alliance en ce qui concerne l'utilisation des forces à notre disposition. Je crois qu'il est temps d'aborder ces problèmes en toute bonne foi et de chercher à les résoudre en faisant preuve d'audace et de hardiesse. Je crois notamment que ces problèmes révèlent à nouveau la nécessité de reprendre l'étude de la question en envisageant en premier lieu la possibilité de partager plus équitablement la direction de l'Alliance et en déterminant en deuxième lieu la relation entre ses secteurs civils et militaires.

J'aimerais que le ministre nous donne un peu plus de renseignements à ce sujet. D'abord, est-ce exact, comme il le prétend, que la révision de la stratégie et de la politique de défense de l'OTAN est encore loin d'être complétée? Si oui, quelle ligne de conduite le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de préconiser sur l'utilisation de la stratégie de l'OTAN?

Le ministre a parlé de l'appui à donner à la force multilatérale. Je croyais que le présent gouvernement n'avait laissé aucun doute dans le passé qu'il n'appuyait pas la participation du Canada à la force multilatérale. Les raisons de cette attitude ne nous ont pas été communiquées et j'aimerais que le ministre nous en fasse part. Je croyais l'avoir entendu dire que les adversaires d'une force multilatérale devraient proposer une autre solution bien précise. Le ministre pourrait-il dissiper toute équivoque, s'il prend la